**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur – Fraternité – Justice**

**MINISTERE DE L’AGRICULTURE**

**Projet d’Appui Régional A l’Initiative pour l’Irrigation au Sahel (PARIIS)/Mauritanie**

|  |
| --- |
| **TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D’UN AUDITEUR EXTERNE DES ETATS FINANCIERS**  **DU PROJET REGIONAL D’APPUI A l’Initiative pour l’Irrigation au Sahel (PARIIS-MR) POUR LES EXERCICES** **2021, 2022 ET 2023** |

FINANCEMENT : DON IDA N° 252

Septembre 2021

**TERMES DE REFERENCE**

Pour le recrutement d’un auditeur externe des états financiers

1. Contexte et justification :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national pour le développement de l'agriculture (PNDA) 2016-2025, le Gouvernement mauritanien a bénéficié d'un Don de l'IDA pour le financement du Projet d’Appui Régional à l’Initiative pour l’Irrigation au Sahel (PARIIS). Ce projet vise à améliorer la capacité  de planification, d' investissement et de gestion  des parties prenantes  pour la performance des systèmes d'irrigation et  l'augmentation des superficies irriguées dans les pays du Sahel. Il vient répondre à une préoccupation de plus en plus récurrente des pouvoirs publics au niveau des Etats du Sahel et qui est relative à l'insécurité alimentaire des populations et à leur faible résilience aux chocs consécutifs aux changements climatiques. Dans ce cadre, les dirigeants des pays du Sahel ont adopté en 2013 la déclaration de Dakar qui a retenu le slogan « Forger la résilience et accélérer la croissance au Sahel et en Afrique de l’Ouest par la relance de l’agriculture irriguée »à travers l'augmentation des investissements en matière d’hydraulique agricole et la combinaison des efforts pour l'accroissement du rythme et de la qualité des investissements dans l’agriculture irriguée sur la base d'une approche participative et systémique de résolution des problèmes et de développement de solutions adaptées.

Pour la mise en œuvre du projet au niveau national, le Ministère de l'Agriculture a mis en place une unité de coordination structurée autour de trois composantes (1) Renforcement institutionnel, (2) Financement des solutions d’irrigation, (3) Gestion des connaissances et Coordination.La zone d’intervention du PARIIS couvre (09) régions, à savoir Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimagha, Assaba, HodhElgharbi, HodhEcahrgui, Tagant et Adrar. Le PARIIS-MR est prévu pour une durée de six (6) ans.

Dans ce cadre, l’UCP-PARIIS envisage le recrutement d’un auditeur externe des états financiers du Projet.

L’audit des états financiers du projet PARIIS doit permettre à l’auditeur d’exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

 L’auditeur exprimera également une opinion professionnelle sur les états financiers, les états certifiés de dépenses et le compte spécial pour les fonds reçus et les dépenses effectuées au cours de cette période du projet.

En outre, l’auditeur devra s’assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées, en vue de l’atteinte de l’objectif de développement du Projet.

Les états financiers, tenus par l’Unité de Coordination du PARIIS, sont établis de manière à rendre compte des transactions financières relatives au projet.

1. Etendu de l’Audit

L’audit sera réalisé conformément aux normes internationales d’audit (ISA) et donnera lieu à toutes les vérifications et contrôles que l’auditeur pourra juger nécessaire en la circonstance.

L’auditeur s’assurera entre autres que :

Toutes les ressources extérieures ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d’économie et d’efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies.

1. Toutes les ressources du PARIISont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d’économie et d’efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;
2. Les acquisitions de biens et services financés ont fait l’objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale et ont été proprement enregistrés dans les livres du PARIIS.
3. Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou comptes spéciaux). Le Compte Désigné du Projet est géréau égard aux dispositions des accords de financement Les comptes du Projet ont été préparés sur la base de l’application systématique des normes comptables internationales et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice ; ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l’exercice clos à cette date.
4. La performance globale du Projet est satisfaisante.
5. Les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l’accord de financement.
6. Les dépenses inéligibles incluses dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l’audit ont été remboursées au Compte Désigné. Ces dépenses feront l’objet d’une note séparée dans le rapport d’audit.

En conformité avec les normes de l’IFAC, l’auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants :

1. Fraude et corruption : Conformément à la norme ISA 240 (prise en compte du risque de fraude et d’erreur lors de l’audit des comptes), l’auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d’audit suffisantes d’analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.
2. Lois et Règlements : En élaborant l’approche d’audit et en exécutant les procédures d’audit, l’auditeur devra évaluer la conformité de l’Unité de Coordination du Projet avec les états financiers comme requis par la norme ISA 250 (prise en compte du risque d’anomalies dans les comptes résultant du non respect des textes légaux et réglementaires).
3. Gouvernance : La communication avec les responsables du Projet en charge de la Gouvernance des points d’audit significatifs en conformité avec la norme ISA 260 (Communication sur les points d’audit avec les personnes en charge de la Gouvernance).
4. Risque : Dans l’objectif de réduire les risques d’audit à un niveau relativement faible, l’auditeur mettra en œuvre les procédures d’audit appropriées en réponse aux risques d’anomalies identifiés à l’issu de son évaluation. Cela en conformité avec la norme ISA 330 (Procédures d’audit mises en œuvre par l’auditeur à l’issue de son évaluation des risques).
5. Etats Financiers du PARIIS

Les états financiers du Projet devraient comprendre :

1. Les états financiers prévus par le plan comptable applicable,
2. un état des ressources (fonds reçus des Bailleurs de fonds, du Gouvernement) et emplois (dépenses engagées au cours de l’exercice considéré) ;
3. Un Etat des transactions du compte désigné,
4. une situation patrimoniale indiquant les fonds cumulés du Projet, les soldes bancaires, les autres actifs du Projet et les engagements, le cas échéant, et ;
5. les notes sur les états financiers reprenant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes ;
6. la liste des actifs immobilisés acquis ou achetés par les fonds du Projet.

L’UCP PARIIS a la responsabilité de la préparation de ces états financiers.

L’auditeur devra présenter en annexe aux états financiers, une réconciliation préparée par le Projet, des fonds reçus par le Projet en provenance de la Banque Mondiale d’une part, et les fonds décaissés par la Banque Mondiale d’autre part.

* Etats Certifiés deDépenses (ECD)

En plus de l’audit des états financiers, l’auditeur devra vérifier les états certifiés de toutes les dépenses ou les rapports de suivi financiers utilisés comme base de demande de remboursement de fonds à la Banque Mondiale. L’auditeur effectuera les tests, procédures d’audits et vérification considérésnécessaires au regard des circonstances. Il sera inclus aux états financiers, une annexe de la liste des états certifiés de dépenses base de demande de remboursement avec les références spécifiques relatives au montant et à la séquentialité numérique.

Le total des demandes de remboursement de fonds sous les procédures des états certifiés de dépenses ou des rapports de suivi financier devrait être un élément de la réconciliation globale des décaissements décrite dans le paragraphe 5 ci-dessus.

1. Compte désigné

Dans le cadre de l’audit des états financiers du projet, l’auditeur devra analyser les transactions du Compte Désigné qui incluent normalement :

1. Les avances reçues de la Banque Mondiale;
2. Les reconstitutions du Compte Désigné soutenue par les demandes de remboursement de fonds ;
3. Les intérêts éventuellement générés sur le compte qui appartiennent au Projet ;
4. Les retraits relatifs aux dépenses du Projet.

L’auditeur examinera l’éligibilité des transactions financières couvrant la période sous revue et les soldes des fonds à la clôture de l’exercice fiscal en conformité avec les dispositions de l’accord de financement et de la lettre de décaissement.

Il examinera l’adéquation du système de contrôle interne en fonction du mécanisme de décaissement. Il convient de noter que les conditions de gestion des Comptes Désignés sont décrites dans l’accord de financement et dans la lettre de décaissement.

1. Lettre sur le ContrôleInterne

En plus du rapport d’audit sur les états financiers, l’auditeur préparera une lettre de contrôle interne qui inclura :

1. Des commentaires et observations sur les enregistrements comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l’audit ;
2. Les insuffisances dans le système de contrôle interne et les recommandations pour l’amélioration de ce système ;
3. Le degré de conformité avec chaque engagement financier contenu dans l’accord de financement et les commentaires si nécessaire sur les problèmes externes et internes affectant cette conformité ;
4. Les problèmes de communication identifiés durant l’audit susceptibles d’avoir un impact significatif sur l’exécution du projet ;
5. Les commentaires sur la résolution des anomalies et réserves ;
6. Les commentaires sur les recommandations non exécutées des rapports d’audit précédents ;
7. Les commentaires sur toute autre anomalie que l’auditeur jugera pertinente incluant les dépenses inéligibles.

Idéalement, la lettre de contrôle interne devra inclure les réponses des entités d’exécution sur les insuffisances relevées par l’auditeur.

1. Rapports de l’Auditeur

L’auditeur émettra une opinion :

1. sur les états financiers du Projet,
2. sur les comptes désignés, relative à leur utilisation rationnelle ; à l’éligibilité et à la justification des dépenses débitées de ce compte
3. les cas de non conformité par rapport à l’Accord de Crédit.
4. Points Généraux

L’auditeur aura accès à tous les documents juridiques, rapports d’évaluation, rapports de supervision, échanges de correspondance et autres éléments d’information liés au Projet et jugés nécessaires par l’auditeur.

Il est extrêmement souhaitable que l’auditeur ait pris connaissance des Directives sur l’établissement des rapports financiers et la révision des comptes des Projets financés par la Banque, qui récapitulent leurs exigences en matière de préparation de rapports financiers et d’audit. L’auditeur devrait aussi avoir pris connaissance du Manuel des décaissements de la Banque Mondiale.

1. Profit du Consultant :

Le Consultant doit être un Cabinet d’Audit et d’Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d’un Ordre des Expert-comptable reconnu au plan international par l’IFAC ou la FIDEF, ayant une expérience confirmée en audit financier des projets de développement et acceptable par l’IDA.

L’Audit sera réalisé par une équipe pluridisciplinaire constituée d’experts ayant une solide expérience dans les domaines de l’audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits des projets financés par la Banque Mondiale.

Les compétences suivantes sont nécessaires pour la mission (Le personnel clé proposé devrait posséder au minimum l'expérience suivante) :

* un (01) expert-comptable diplômé (associé responsable disposant d'au moins quinze(15) années d’expérienced’audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits des projets financés par la Banque Mondiale ou d'autres partenaires au développement ;;
* un (01) Directeur de mission manager expert-comptable disposant d'au moins dix (10) années d'expérience en audit de projets sur financements extérieurs financés par la Banque Mondiale ou d'autres partenaires au développement;
* Un Spécialiste en Passation des marchés disposant d'au moins trois (3) années d'expérience dans ce domaine pour des projets sur financements extérieurs, par la Banque Mondiale ou d'autres partenaires au développement;
* un (01) Auditeur senior, disposant au moins cinq (05) années d'expérience en audit de Projets financés par la Banque Mondiale ou d'autres partenaires au développement ;
* un(01) auditeurassistant disposant d'au moins trois (03) années d'expérience en cabinet, dans le domaine de l'audit des projets sur financements extérieurs, par la Banque Mondiale ou d'autres partenaires au développement.

L’associé signataire de l’opinion d’audit doit être un Expert-comptable diplômé et régulièrement inscrit dans un ordre professionnel d’un pays membre de l’IDA.

1. Calendrier de la Mission

Les travaux de l’audit porteront sur les exercices clos au 31décembre des années 2021,  2022et 2023. .

Les dates de démarrage des missions seront arrêtées lors de la négociation avec le consultant retenu.

1. Mode de Sélection du consultant

Le consultant sera recruté sur la base de la méthode Sélection au Moindre Cout (SMC) en conformité avec les directives relatives à la passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l’IDA, version 2011, actualisé en 2014 et t le contrat sera un contrat à prix forfaitaire.